Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_160-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEIZE JUIN À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Maison Intercommunale d'Ercé-Près-Liffré
Date de convocation	10 juin 2026
Présents	MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, I. GAUTIER, N. HEUZÉ-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, P. MACOURS, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER. MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.
Absents représentés	MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J-M PELLEN), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À A-L. OULED-SGHAÏER), S. CHYRA (POUVOIR À O. BARBETTE), C. GILLET (POUVOIR À D. VEILLAUX). MRS J. DELAUNAY (POUVOIR À B. VANNIER), Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE), V. LEMIÈRE (POUVOIR À M. LANGLAIS-ELLEOUET), R. SALAÜN (POUVOIR À C. BRIDEL).
Absent	C. LEMOINE, A-L. OULED-SGHAÏER
Secrétaire de séance	M. D. VEILLAUX

FINANCES

Commission Locale de l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 19 mai 2026 – Validation

Rapporteur : Thomas JOUANGUY, Vice-président

VU le code général des impôts - Article 1609 nonies C ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_160-DE

VU le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 détaillant les bénéficiaires ;

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 19 mai 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Conformément aux dispositions du 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, *« le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges* ».

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 19 mai 2026 a eu pour objet :

- Un service commun Autorisation du Droit des Sols (ADS) a été mis en place au 1er juillet 2015 au sein de la communauté de communes (délibération n° 2015/010 du 5 février 2015). Une convention a été établie avec chacune des communes membres ayant adhérée au service commun. Cette convention traite des conditions d'exercice du service commun.
- Le reversement à Liffré-Cormier Communauté de la subvention relative à l'autorité organisatrice de la petite enfance.

Suivant les conclusions de ce rapport, les attributions de compensation pour l'année 2026 suite à l'approbation du rapport de CLECT sont les suivants :

COMMUNES	ADS 2024	AC 2025	ADS 2025 / AOM PE	AC 2026
Saint Aubin du Cormier	34 737,78 €	392 686,09 €	36 200,78 € 28 459,38 €	362 763,71 €
Gosné	16 512,87 €	79 657,50 €	12 066,93 €	84 103,44 €
Livré sur Changeon	9 664,72 €	13 583,80 €	8 221,42 €	15 027,10 €
Mézières sur Couesnon	9 149,27 €	31 473,95 €	9 187,53 €	31 435,69 €
Liffré	49 225,66 €	2 118 567,51 €	53 931,77 € 24 393,75 €	2 089 467,65 €
La Bouëxière	13 530,61 €	241 688,63 €	14 719,00 € 28 459,38 €	212 040,86 €
Ercé près Liffré	4 049,98 €	10 373,55 €	6 327,09 €	8 096,44 €
Dourdain	3 718,61 €	39 563,37 €	2 898,34 €	40 383,64 €
Chasné sur Illet	3 239,98 €	21 630,37 €	6 990,10 €	17 880,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

– **VALIDE** les conclusions du rapport de la CLECT du 19 mai 2026, joint en annexe, ainsi que la révision des attributions de compensation qui en résulte et telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

La séance est levée à 22h14.

Fait à Ercé-Près-Liffré, le 16 juin 2026.

Le Président, **La Secrétaire de séance,**

Guillaume BÉGUÉ David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_160-DE

d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.